DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

Commune de SEXEY AUX FORGES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES **DELIBERATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2024

ARRONDISSEMENT

NANCY CANTON NEUVES-MAISONS L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq octobre à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick POTTS, maire.

14 Etaient présents : En exercice

14 Mmes Céline BAUDON - Florence COX - Hélène DUMOND - Béatrice De votants GEORGE - Amélie KOENIG - Pascale NAVET - Emilie PIERROT; De présents

Mrs Daniel BORACE - Gilles JOLY - Daniel KOENIG - Patrick POTTS.

NOTA: Le Maire certifie que: Absente excusée :

La liste des délibérations examinées par municipal a été affichée à la porte de la mairie le 30 octobre 2024 La convocation du conseil avait été faite le 15 octobre 2024. Nancy le 30 octobre 2024

La présente délibération a été transmise à la préfecture de

Le maire. Patrick POTTS

Coryse GEORGES donne procuration à Daniel KOENIG Gérald DETHOREY donne procuration à Daniel BORACE Ghislain PAYMAL donne procuration à Patrick POTTS

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil Daniel BORACE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2024 est approuvé.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE SEXEY-AUX-FORGES AU SIS MARON/SEXEY

N°1-V-2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention qui met à disposition un agent de la commune au SIS Maron/Sexey pour effectuer l'entretien des locaux de l'école primaire arrive à son terme le 31 décembre 2024, et qu'il est nécessaire de la renouveler. Il donne lecture de la convention qui met à disposition du SIS un agent communal à hauteur de 770 heures par an. Celle-ci est conclue pour une durée de 3 ans et prend effet au 1er janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte les termes de cette convention (ci-annexée),
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE DU LOT N°1 EN FORET **COMMUNALE**

N°2-V-2024

Considérant que l'échéance du bail de chasse du lot n°1 en forêt communale est fixée au 31 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

♦ **Décide** d'attribuer la location de la chasse communale du lot n°1 à Monsieur Francis SACCOMANDI du 1er avril 2025 au 31 mars 2034.

- ♦ **Fixe** le montant de la location à 3 000,00 €/an payable d'avance, avant le 30/06.
- ♦ **Autorise** le maire à signer le bail correspondant ainsi que tout document afférent à ce dossier.

AFFOUAGES 2024/2025 EN FORET COMMUNALE

N°3-V-2024

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ➤ **Décide** l'exploitation de la parcelle 29 inscrite à l'état d'assiette 2024 en cessions amiables pour la saison 2024/2025.
- ➤ **Fixe le** prix du stère réceptionné à 9,00 € HT.

Pour ce type d'exploitation,

- ➤ **Précise** que chaque inscrit dénommé « cessionnaire » s'engagera par contrat individuel au respect des clauses et règlements qui leur seront notifiés par écrit,
- > Fixe les délais suivants :
 - Façonnage et enstèrage : 15 septembre 2025
 - Vidange : 15 avril 2026

Sauf dérogation délibérée en commission, en cas de non-respect des délais, la totalité du bois du lot redevient propriété de la commune.

Renovation du terrain multisport : demande de subvention $N^{\circ}4\text{-V-}2024$

Monsieur le maire propose au conseil municipal de rénover le terrain multisport de SEXEY-AUX-FORGES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

> Sollicite:

- Un fonds de concours pour la mise en œuvre du projet de territoire auprès de la Communauté de Communes Moselle et Madon

Pour le projet suivant :

- Réhabilitation du terrain multisport de SEXEY-AUX-FORGES : 25 000 HT
- ➤ **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme, Le Maire, Patrick POTTS